



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 21 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, , Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Etienne Careil donne procuration Alexandre Vagnon

Paul Thiolière donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 15 janvier 2026

Secrétaire de séance : Noël Fraisse

OBJET : Eclairage public – Remise en état du réseau avenue des ateliers (OP30564)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public pour remise en état du réseau avenue des ateliers (centre bourg)

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant travaux	% pu	Part commune
Remise en état réseau EP Avenue des ateliers	2 495,00 €	56	1 397 €
Total	2 495,00 €		1 397,00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public – remise en état du réseau avenue des Ateliers - dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 an.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Noël Fraisse